



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Choix pédagogiques incompatibles avec valeurs République manuel éditions Magnard

Question écrite n° 31102

## Texte de la question

M. Meyer Habib alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur certains choix pédagogiques incompatibles avec les valeurs de la République du manuel proposé par les éditions Magnard pour la spécialité « histoire - géographie - géopolitique et sciences politiques » destiné aux élèves de terminale. Ainsi, dans le thème 2 du programme « faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution », l'ouvrage consacre une place disproportionnée aux organisations terroristes djihadistes et relaie des images de propagande en guise d'illustration. Les auteurs vont jusqu'à dresser un parallèle implicite en mettant face à face une photo de l'organisation terroriste État islamique, d'un côté, et de la garde napoléonienne à Waterloo, de l'autre (pages 88-89), créant confusion et amalgames dangereux. Ensuite dans deux pleines pages (98-99) sur « la guerre irrégulière d'Al-Qaida », le manuel ne dit mot des victimes des attentats du 11 septembre 2001 mais « explique » l'attentat en citant mot à mot Oussama Ben Laden : « Ce que l'Amérique endure aujourd'hui ne constitue qu'une infime part de ce que nous, les musulmans, endurons depuis des dizaines d'années. Notre nation subit depuis plus de 80 ans cette humiliation, ses fils sont tués, et son sang coule, ses lieux saints sont agressés sans raison. Ces jours-ci, les chars israéliens pénètrent dans les villes palestiniennes et dans d'autres terres musulmanes pour y semer la destruction et personne n'élève la voix et ne bouge le doigt, etc ». Le traitement du conflit israélo-palestinien offre un autre exemple de manipulation doublée de contre-vérités de nature à susciter haine d'Israël et antisémitisme. Ainsi, à la page 124, l'ouvrage oppose d'un côté une photo en noir et blanc, prise en 1948, de combattants arabes équipés d'armes dérisoires et manifestement défaits avec, en dessous, en rouge, cette fausse citation prêtée à David Ben Gourion : « Si j'étais un leader arabe, je ne signerais jamais un accord avec Israël. C'est normal : nous avons pris leur pays. Il est vrai que Dieu nous l'a promis, mais comment cela pourrait-il les concerner ? ». M. le député souligne que les exemples sont légion et plusieurs enseignants lui ont fait part de leur émoi. Au lieu d'instruire, éduquer, développer l'esprit critique et l'autonomie intellectuelle, cet ouvrage propage certaines informations fausses et relaie la communication djihadiste, suscite la haine d'Israël et l'antisémitisme. Aussi, il lui demande s'il envisage de faire interdire ce manuel des éditions Magnard aux équipes pédagogiques du réseau de l'éducation nationale et des établissements sous contrat.

## Texte de la réponse

Les principes de liberté pédagogique et éditoriale ne permettent pas au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) d'imposer une façon de traiter les programmes à un éditeur de manuel, qui est libre de ses choix tant qu'ils ne contreviennent pas au texte des programmes ou aux lois de la République. Pour mémoire, chaque éditeur privé est responsable de ses choix dans la conception des manuels et ouvrages scolaires qu'il propose à la vente. Les enseignants sont eux-mêmes libres et responsables du choix des manuels qui sont utilisés en classe ; ils doivent donc veiller à choisir des ouvrages conformes aux programmes scolaires et aux politiques éducatives liées aux grands enjeux de société. Les corps d'inspection, quant à eux, s'assurent que les enseignants respectent les programmes scolaires. Les pages 98-99 sont concentrées sur Al Qaida car le programme demande de traiter « Le modèle de Clausewitz à l'épreuve des « guerres irrégulières »

: d'Al Qaida à Daech ». Il est donc compréhensible que les documents portent sur le discours d'Oussama Ben Laden et l'organisation d'Al Qaida, le but de l'activité étant de comprendre pourquoi et comment cette organisation a développé une nouvelle forme de guerre, comme le questionnement de la page le souligne. En outre, il est proposé, en contrepoint au discours d'O. Ben Laden, celui du président G.W. Bush sur la guerre contre la terreur, qui permet de mettre en avant les valeurs qui s'opposent ici, même si l'objet du programme reste de comprendre comment Al Qaida et DAESH mènent un nouveau type de guerre. Les documents des pages 88 et 124 constituent des documents d'accroche, faits pour mettre en place une problématique. La citation de David Ben Gourion, qui n'est pas fautive mais incomplète, souligne avant tout deux logiques opposées et pose la question de la difficulté à construire la paix sur ces bases. La question du programme étant : « Du conflit israélo-arabe au conflit israélo-palestinien : les tentatives de résolution, de la création de l'État d'Israël à nos jours », ces documents sont dans la logique du programme. Qui plus est, la façon de les mettre en perspective et de les analyser de façon critique et pertinente relève du travail et de la responsabilité des professeurs. Pour conclure, il n'existe pas de « manuels officiels » de l'éducation nationale et, comme précisé, les éditeurs de manuels sont responsables du contenu de leurs ouvrages. Lors des dialogues avec les éditeurs de manuels scolaires, le MENJS insiste sur l'importance que les ouvrages respectent scrupuleusement les programmes en vigueur et les politiques éducatives en lien avec les grands enjeux de société. Il revient ensuite aux professeurs d'en juger la pertinence pédagogique et donc l'achat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Meyer Habib](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (8<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31102

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 juillet 2020](#), page 4850

**Réponse publiée au JO le :** [6 avril 2021](#), page 3003